

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°89-2024-106

PUBLIÉ LE 2 AVRIL 2024

# Sommaire

89-2024-04-02-00002 - concours sur titres - recrutement de 5 psychologues  
au CHS (1 page)

Page 3

89-2024-04-02-00002

concours sur titres - recrutement de 5  
psychologues au CHS

## **Avis relatif à l'ouverture d'un concours sur titres Pour le recrutement de cinq Psychologues classe normale**

Un concours sur titres pour le recrutement sur postes vacants de cinq Psychologues classe normale va être organisé au Centre Hospitalier Spécialisé de l'Yonne à Auxerre.

Peuvent faire acte de candidature les personnes titulaires :

- 1) De la licence et de la maîtrise en psychologie qui justifient en outre, de l'obtention :
  - a) Soit d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en psychologie ;
  - b) Soit d'un diplôme d'études approfondies en psychologie comportant un stage professionnel dont les modalités sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
  - c) Soit d'un des titres figurant sur une liste fixée par arrêté du ministre chargé de la santé ;
- 2) De la licence visée au 1<sup>e</sup> et d'un master mention psychologie comportant un stage professionnel dont les modalités sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur,
- 3) Du diplôme de psychologie délivré par l'école des psychologues praticiens de l'institut catholique de Paris,
- 4) De titres ou diplômes étrangers reconnus comme équivalents aux titres et diplômes mentionnés au 1<sup>e</sup> et au 2<sup>e</sup> ci-dessus, dans les conditions fixées au 5<sup>e</sup> de l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 90-255 du 22 mars 1990 susvisé,
- 5) D'une qualification reconnue comme équivalente à l'un des titres ou diplômes mentionnés au 1<sup>e</sup> et au 2<sup>e</sup> ci-dessus, dans les conditions fixées par le chapitre III du décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

Les titres et diplômes visés au 1<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> doivent avoir été délivrés dans les spécialités définies par arrêté du ministre chargé de la santé.

Les personnes intéressées doivent se procurer un dossier de candidature auprès de la Direction des Ressources Humaines du CHS de l'Yonne à AUXERRE.

En outre, le dossier complet comportant :

- une demande d'admission à concourir établie sur papier libre ;
- un curriculum vitae établi sur papier libre ;
- une copie des diplômes obtenus visés ci-dessus ;

devra parvenir avant le 2 mai 2024 à

**Monsieur MANGIN D'HERMANTIN Johan**  
*Responsable des Ressources Humaines*

**Centre Hospitalier Spécialisé**  
4 Avenue Pierre Scherrer  
B.P. 99  
89011 AUXERRE CEDEX